



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral des
affaires étrangères DFAE

La voie bilatérale

© pixabay



Historique

Accord de libre-échange (commerce)

1972

Accords bilatéraux I (économie)

1999

Accords bilatéraux II (politique)

2004

Autres accords

depuis 2004



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizera
Confederaziun svizra

Département fédéral des
affaires étrangères DFAE

Historique



**Relations bilatérales depuis 1972
basées sur plus de 100 accords**

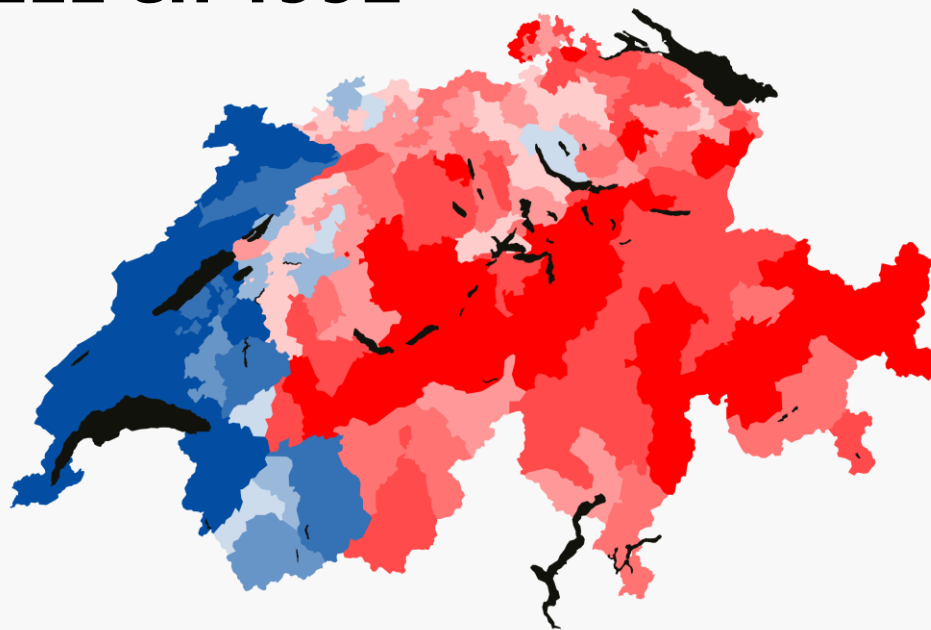
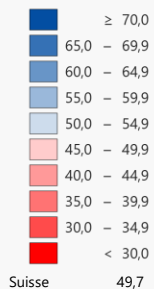




Non à l'adhésion à l'EEE en 1992

Les origines de la voie bilatérale
6 décembre 1992

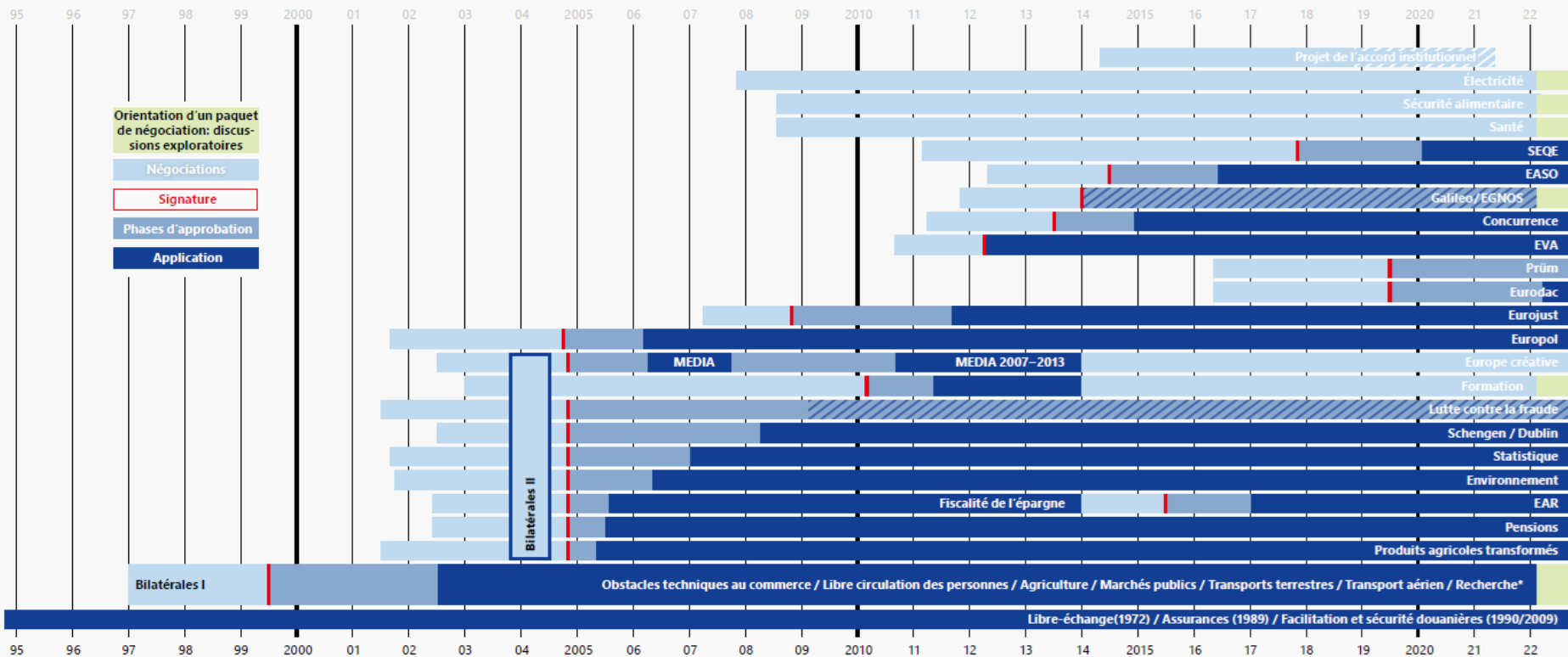
Pourcentage de oui, en %





Accords bilatéraux entre la Suisse et l'UE

Département fédéral des affaires étrangères DFAE



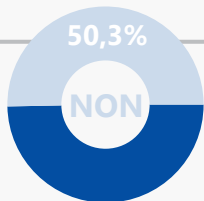
La voie bilatérale

* Recherche: en raison de la durée limitée des programmes de l'UE, l'accord recherche doit être renouvelé pour chaque génération de programmes.

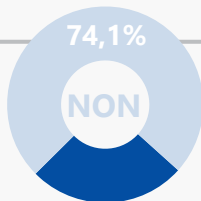


Votations importantes

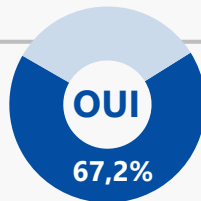
1992 Espace économique européen
(EEE)



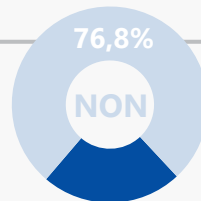
1997 Initiative «Négociations d'adhésion à
l'UE: que le peuple décide!»



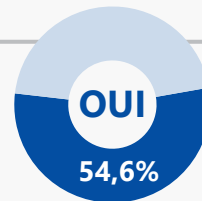
2000 Accords bilatéraux I



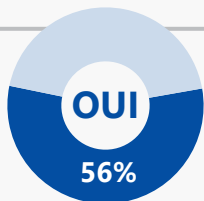
2001 Initiative
«Oui à l'Europe!»



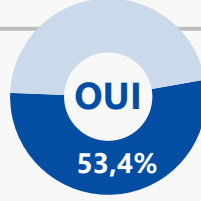
2005 Schengen/Dublin



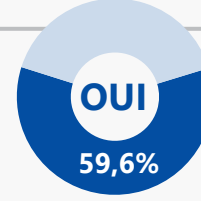
2005 Extension de la libre
circulation des personnes



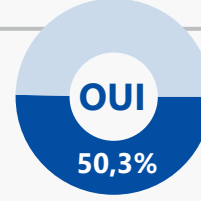
2006 Loi fédérale sur la
coopération avec les États d'Europe
de l'Est



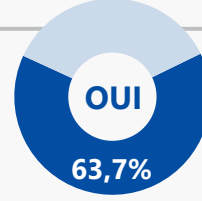
2009 Extension de la libre
circulation des personnes à la
Bulgarie et à la Roumanie



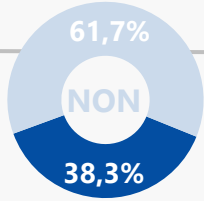
2014 Initiative
«Contre l'immigration de masse»



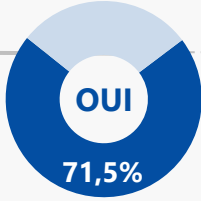
2019 Mise en œuvre dans le droit
suisse de la directive de l'UE sur les
armes



2020 Initiative «Pour une immigration
modérée (initiative de limitation)»



2022 Frontex





Aspects importants de la voie bilatérale



**Accords sectoriels
sur mesure**



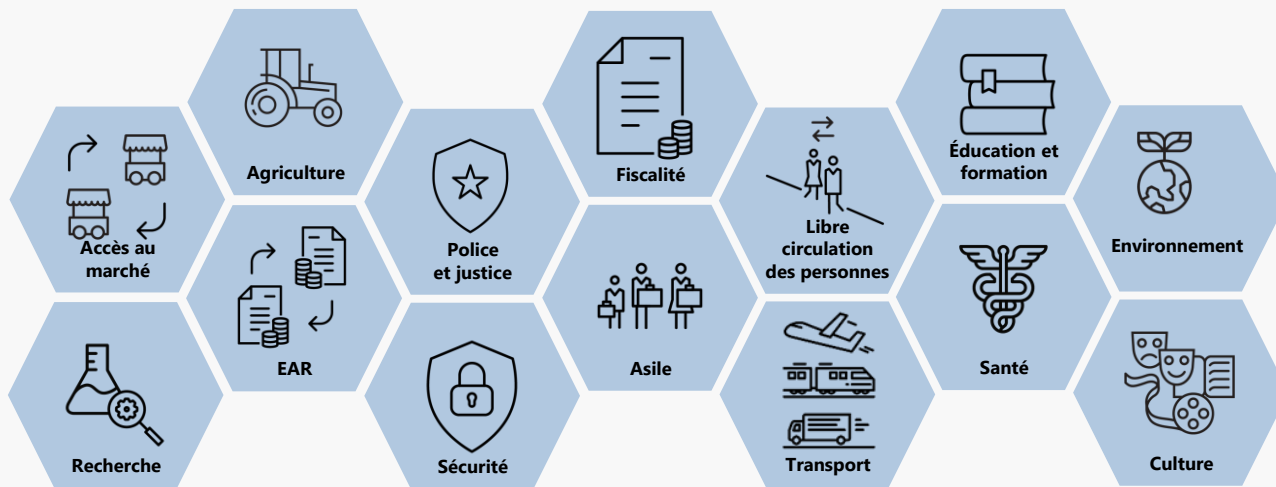
**Accès au marché intérieur
de l'UE**



Une voie suisse



Domaines de coopération avec l'Europe





Clause guillotine

- **Parallélisme** : sept accords ont été négociés, signés et sont entrés en vigueur en parallèle.
- **Accords bilatéraux I** : libre circulation des personnes ; obstacles techniques au commerce ; marchés publics ; agriculture ; transports terrestres ; transports aériens ; recherche*.
- Les sept accords ont été juridiquement liés à une « **clause guillotine** », en vertu de laquelle tous seront résiliés si l'un d'eux est dénoncé.

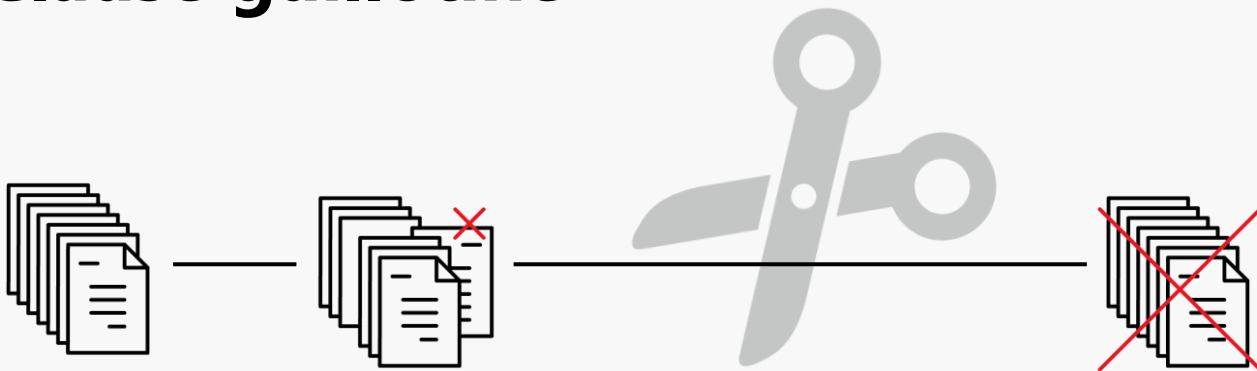
*L'accord sur la recherche conclu en 1999 a expiré fin 2002.

En bref

Si l'accord sur la libre circulation des personnes devait être résilié, tous les autres accords bilatéraux I deviendraient également caducs dans les six mois.



Clause guillotine

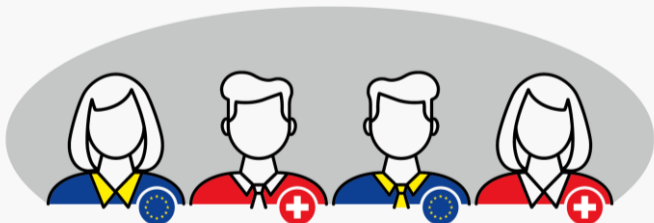


En bref

Si l'ALCP devait être résilié, tous les autres accords bilatéraux I deviendraient également caducs dans les six mois.



Comité mixte



- 1 accord = 1 comité mixte (à l'exclusion de l'échange automatique de renseignements et des retraites)
- gère la mise en œuvre des accords bilatéraux :
 - assure le bon fonctionnement des accords et, le cas échéant, fait leurs modifications
 - permet des échanges
- est composé de représentants de la Suisse et de l'UE
- se réunit une fois par an



Approche par paquet

Pour la stabilisation et le
développement de la voie bilatérale

23 février 2022

Définition de
l'orientation du
**paquet de
négociation** avec l'UE

27 octobre 2023

Conclusion des
discussions exploratoires
avec l'UE sur l'approche
par paquet, entamés en
mars 2022

8 novembre 2023

Conseil fédéral décide
l'élaboration d'un **projet de
mandat de négociation**

15 décembre 2023

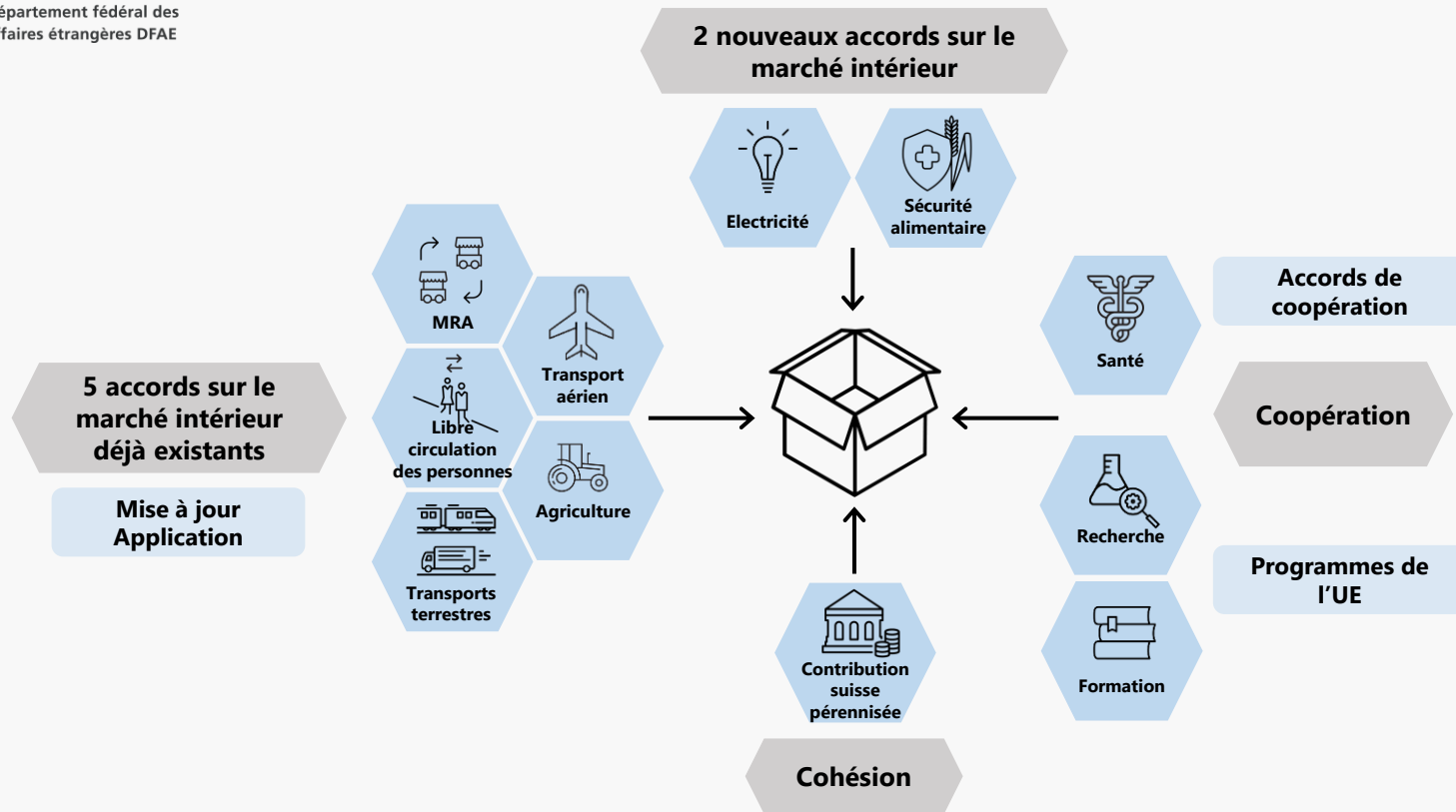
Conseil fédéral **approuve
le projet de mandat de
négociation**

Qu'y a-t-il dans le paquet ?

Mise à jour des accords existants & conclusion de
nouveaux accords sur le marché intérieur, nouvel
accord de coopération, participation aux
programmes de l'UE, éléments institutionnels,
aides d'Etat, contribution CH pérennisée



Développement de la voie bilatérale





Stabilisation de la voie bilatérale

Le Conseil fédéral a opté pour une approche visant à ancrer des éléments institutionnels dans chaque accord d'accès au marché. Leur règlement fait partie de l'approche en paquet.

→ L'ancrage de ces éléments dans les différents accords d'accès au marché intérieur vise à assurer un équilibre des intérêts.

Reprise du droit

**Règlement des
différends**

Exceptions et clauses de sauvegarde

**Égalité des conditions de
concurrence (*level playing field*)**



Les liens qui unissent la Suisse à l'UE et à ses membres sont nombreux

Outre les intérêts économiques, nous partageons des valeurs, des langues, une culture et une proximité géographique.



Sur la scène internationale, nous nous mobilisons souvent pour les mêmes objectifs et valeurs, tels que la paix, les droits de l'homme et la démocratie.





Suisse-UE : développement d'une vaste coopération en faveur de la paix et de la sécurité en Europe

- Accord de coopération (juridiquement non contraignant) en matière d'armement entre la Suisse et l'**Agence européenne de défense** (AED).
- Possibilités de coopération avec l'UE dans le domaine de la **politique de sécurité et de défense commune de l'UE** (p. ex. participation à des missions de promotion de la paix telles que les missions EULEX Kosovo et EUFOR Althea en Bosnie et Herzégovine).
- **Sanctions** de l'UE : la Suisse examine au cas par cas l'opportunité de se joindre aux sanctions de l'UE. En les reprenant, elle en accroît l'efficacité.
- La Suisse participe en outre à des **missions d'observation électorale** de l'UE.



L'engagement en faveur de la **paix** et de la **sécurité** repose sur un **mandat constitutionnel** et représente l'une des **priorités** de la politique extérieure de la Suisse.





Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral des
affaires étrangères DFAE



Nous vous remercions de votre attention !

www.dfae.admin.ch/europe

© pixabay